

Formations **Aktéap** 2021

RÉVÉLATEUR DE COMPÉTENCES

Les centres de formation continue de l'enseignement privé
associent leurs compétences pour former vos salariés
au plus près de votre établissement.



C3 Sécurité dans les établissements scolaires

Objectifs

- Assurer la sécurité des élèves au quotidien,
- Assurer la sécurité lors des sorties, manifestations et voyages scolaires.
- Mettre à jour le PPMS de son établissement.
- Présenter et de communiquer les mesures de sécurité : aux parents, élèves, communauté éducative...

Contenu de formation

Droits et devoirs en matière de sécurité

- Ce que dit la loi : Responsabilité des enseignants, cadres et personnels.
- Le code de l'éducation, protection des personnels et conservation des archives.

Prise de connaissance des divers risques

- Le risque routier, naturel, industriel, technologique, incendie et attentat.
- Exercices d'analyse de situation.

Assurer la sécurité des élèves au quotidien

- Le contrôle d'accès, gestion des flux, sécurisation des locaux, vidéo surveillance, évacuation, droit à l'image, prise de médicament, sécurité alimentaire et addictions.
- Les exercices obligatoires.
- Etude de cas et recherche de solutions pour son établissement.

Le risque terroriste

- Le plan VigiPirate, les bons réflexes à avoir en cas d'attaque.

Sensibilisation aux Gestes et Comportements Qui Sauvent dans un contexte de menace terroriste « SGCQS » (pratique formation « miroir »)

- La protection, l'alerte, les plaies graves, les hémorragies externes.
- La perte de connaissance, l'arrêt cardiaque, la surveillance.

Sécurité et sorties scolaires

- Partant d'une étude de cas, rechercher les erreurs commises et apporter des solutions.

Comment présenter les mesures de sécurité

- Différentes techniques de présentation.
- Lancer des campagnes de communication (affichage, vidéo, réunions d'info...).
- Elaborer votre propre présentation.

Comment communiquer en matière de sécurité

- Les différentes techniques de communication avec les familles, enfants et personnel.
- Pourquoi ? Pour qui ? Comment ? Elaborer votre propre présentation.

Rappel sur les bases du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)

- Les textes réglementaires de référence.
- Rappel de l'élaboration du PPMS
- **Mise à jour de son PPMS** à l'aide des éléments donnés pendant la formation

Public

• **Public concerné** : Chefs d'établissements, Conseillers Principaux d'Education, Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques.

• **Conditions d'accès** : Inscription validée par l'employeur sur le site Espace formation, au plus tard 10 jours avant le 1^{er} jour de formation. Adaptations pédagogiques possibles aux situations de handicap (nous contacter avant inscription).

Durée : 2 jours, soit 14 heures de formation.

Horaires : 9h-12h30 / 13h30-17h.

Modalités pédagogiques et d'évaluation

- Supports de formation remis aux stagiaires.
- Interactivité permanente entre apports théoriques et pratiques et expériences des participants.
- Cas pratiques en groupe et sous-groupe.
- Mannequins, DAE/DSA de formation au secourisme.
- Mise à jour du PPMS de son établissement.
- Evaluation : Quizz/QCM, auto-évaluation.

Références

Effectif formé Formations continues courtes : 334 en 2019 / 283 en 2018 / 179 en 2017.

Coût

- **Tarif** : 300 €/stagiaire pour la session de 2 jours.
- **Prise en charge** à 100% par AKTO Réseau OPCALIA (plafond selon effectif salariés) pour les Ets Enseignement Privé / Autres situations : nous consulter.